



# AVIS DE COMPETITION

Championnat régional qualificatif

au

Championnat de France de Longe-Côte

Samedi 30 avril 2022

PLAGE DE BOULOGNE SUR MER

## Situation / accès



## Venir à Boulogne sur Mer

Par la route ou par la mer, en train ou en voiture, toutes les informations pratiques dont vous avez besoin ci-dessous :

### Par la route :

Prendre A16

Via Calais : prendre sortie Boulogne nord

Ou

Via Paris : prendre Boulogne les ports

- Direction Nausicaa
- Boulevard Sainte Beuve
- Plage de Boulogne sur mer

### En train :

Gare Boulogne Ville:

- 3 Boulevard Voltaire, 62200 Boulogne sur Mer, France

Gare des Tintelleries :

- Place Zamenhof, 62200 Boulogne-sur-Mer, France

### En camping-car :

La ville de Boulogne-sur-Mer dispose d'une aire de services et de stationnement pour les camping-caristes. 50 places sont disponibles sur le parking du Moulin Wibert, au sommet de la falaise avec une vue panoramique sur la mer et à proximité immédiate du chemin de Grande Randonnée du Littoral (GR 120).

### Informations :

Le parking de la plage est payant, des parkings gratuits sont à votre disposition au moulin Wibert à 500 m à pieds environ.

Un espace est prévu, prévoyez votre pique-nique à l'issue de la compétition.

**Contact** : B .C . K POLY Elisabeth tél : 06.76.50.66.43

# Règlement

## Les épreuves

Formats	Types	Distances	Catégories
Solo	Pagaies simples	50m	F / H
Solo	Pagaies doubles	50m	F / H
Solo	Mains nues	200m	F / H
Solo 12/15 ans	Pagaies	50m	F/H
Binômes 12/15 ans	Libre	200m	F/H/Mixtes
Binômes	Libre	400m	F / H / Mixtes
Quartets	Mains nues	1000m	Mixtes (FFHH)
Solo Déficiants Visuels	Mains nues	200m	F / H

### Ordre de départ des compétitions

- Epreuve 1 : 1 000m Quarte à mains nues
- Epreuve 2 : 400m binôme libre
- Epreuve 3 : 200m binôme 12-15 ans
- Epreuve 4 : 200m solo déficients visuels
- Epreuve 5 : 200m solo à mains nues
- Epreuve 6 : 50m solo pagaie simple
- Epreuve 7 : 50m solo 12-15 ans
- Epreuve 8 : 50m solo pagaie double

Un compétiteur (en dehors de la catégorie Minimes/Cadets) peut participer à plusieurs compétitions (épreuves) (*nouvelle mesure pour 2022*).

Les minimes et cadets (12-15 ans) ne peuvent participer qu'au 50 m solo et 200 m binômes.

Les gants non palmés en néoprène ou autres sont autorisés pour les compétitions à mains nues.

Pour le binôme 400m libre, les engins de propulsion doivent être de même nature pour les deux compétiteurs (exemple les deux en pagaies simples ou les deux en longe-up, etc...).

## Les catégories

Un compétiteur sera classé dans la catégorie d'âge correspondant à l'âge qu'il aura dans le courant de l'année 2022

Catégories	Années de naissance
Minimes/Cadets	2007 à 2010
Juniors	2005 et 2006 <i>Catégorie modifiée en 2022</i>
Seniors	1983 à 2004 <i>Catégorie modifiée en 2022</i>
Masters 1	1973 à 1982
Masters 2	1963 à 1972
Masters 3	1953 à 1962
Masters 4	1952 et avant

## Catégories par genre

La mixité de catégorie d'âge dans une équipe est autorisée (excepté Minimes/Cadets). C'est l'âge du plus jeune compétiteur qui détermine la catégorie de classement. La présence d'un junior dans une équipe est autorisée mais le sur-classement ne peut être que d'une catégorie (sénior). L'équipe est alors automatiquement classée dans la catégorie séniore.

## Les comportements sanctionnés

Signalement par un coup de sifflet et carton jaune. Un deuxième carton jaune entraîne la disqualification (*nouvelle mesure pour 2022*).

- Non-respect manifeste du bon niveau d'immersion (BNI) : le BNI se juge sur le longueur de tête et de face, le bassin doit être dans l'eau.
- Non-respect du pas du longueur (pour tous les compétiteurs) : interdiction de courir, de pousser, de tirer ou de tenir un équipier.
- Non-respect de la règle de rattrapage : tout compétiteur ou équipe rattrapé doit s'écarter pour laisser passer le rattrapant afin de ne pas entraver son évolution et lui laisser le BNI favorable. Afin d'éviter les contacts il est interdit d'utiliser le moyen de propulsion lors de la phase de dépassement côté compétiteurs. Il est également interdit de profiter de l'aspiration ainsi créée par un compétiteur (un espace suffisant est à respecter sauf pendant la phase de dépassement).
- Non-respect de la règle de contournement (toujours Mer Terre).
- Heurt d'un point de contournement en le faisant chuter.
- Non-respect de l'horaire de départ :
  - 1<sup>er</sup> rappel 1 avertissement (carton jaune) donne lieu à un départ à la fin de la grille des départs de l'épreuve
  - 2<sup>e</sup> rappel 1 minute après : 2<sup>e</sup> avertissement (carton jaune) et disqualification.

Ces non-respects s'appliquent à tout compétiteur.

***Pour rappel*** : le port de chaussures avec crampons vissés style chaussures de football ou à pointes est strictement interdit. Le dossard doit être porté sur la partie haute de la poitrine et visible.

Les accessoires de propulsions « à main » sont regroupés : plaquettes, fillup et gants palmés.

## Textes Applicables

- Règles d'organisation des compétitions de longue côte 'chapitre III 3 2 du mémento Fédéral
- Règles de participation aux qualificatifs et Championnat de France 2022
- Règlement longue cote pour public en situation de cécité totale et déficience visuelle

## Programme et organisation

Horaires donnés à titre indicatif et susceptibles de modifications.

### Vendredi 29 avril 2022

A partir de 17h00 (fin 19h00) : réception des délégués de clubs et distribution dossards et puces. *Chaque délégué sera responsable de vérifier la liste des dossards et puces pour son club au moment de la réception.*

18h30 : Formation organisation (juge, arbitres, ajusteurs, bénévoles)

20h00 : débriefing et fin

### Samedi 30 avril 2022

Organisation de la journée :

08h00 : ouverture du site, piscine, arrivée équipe arbitrage, compétiteurs.

08h15 : Rappel organisation (juge, arbitres, ajusteurs, bénévoles)

08h00 à 08h45 : zone de compétition ouverte pour échauffement

08h50 : zone de compétition libre

08h30 : briefing équipe arbitrage

08h55 : ouverture chambre d'appel

09h00 : Début de la compétition

Nature et ordre des épreuves : (*à titre indicatif*)

1) 09h00 : 1000 m, Quarte, mixtes Femmes / Hommes, Mains nues

2) 09h45 : 400 m, Binôme, mixtes, Libre

3) 10h30 : 200 m, Binôme (12/15 ans) Libre

4) 10h40 : 200 m, Solo, Déficiants visuels

5) 10h45 : 200 m, Solo, Mains nues

6) 11h50 : 50 m, Solo, Pagaies simples

7) 12h45 : 50 m, Solo (12/15 ans) Pagaies

8) 12h50 : 50 m, Solo, pagaies doubles

13h20 : fin des qualificatifs

13h30 : retour des puces de chaque club

14h00 : Proclamation des résultats et remise des récompenses

*En cas d'annulation de la compétition, report le dimanche 01 mai 2022*

## Informations Techniques

### Épreuves :

Chaque concurrent devra se présenter 5 minutes avant son horaire de départ dans la chambre d'appel. Les zones de compétition sont formellement interdites aux compétiteurs non-engagés sur l'épreuve en cours ainsi qu'à tout accompagnant, pour ne pas gêner l'épreuve.

### Identification des Concurrents :

Chaque concurrent devra porter un dossard et doit prévoir son propre système de fixation (épingles) Les dossards seront distribués aux délégués de club le vendredi 29 avril de 17h à 19h. Chaque compétiteur ou chaque équipe sera muni d'une seule puce électronique. Pour chaque club, il sera demandé un chèque de caution (à l'ordre du comité Hauts de France de la randonnée pédestre) de 60 € par puce ou 500 € pour 8 puces et plus. Toute perte ou détérioration de puce sera facturée 60 € par puce au club. Elles seront restituées par le délégué de chaque club à l'issue de la compétition, après retour et vérification de l'ensemble du matériel.

Aucune puce ne sera remise aux clubs sans chèque de caution.

### Chronométrage :

Chaque compétiteur des épreuves solo et capitaine d'équipe pour les épreuves binôme et quarte seront équipés de transpondeurs qui fonctionneront de manière automatique près du passage du portique.

### Lutte contre le dopage :

Le principe fondamental de responsabilité objective implique, de la part d'un sportif et quel que soit son niveau, une vigilance accrue vis-à-vis de sa pratique sportive et en particulier en matière de lutte contre le dopage.

### Résultats :

Les résultats seront affichés après chaque épreuve sur panneau d'affichage prévu à cet effet ou communiqués aux délégués de clubs.

### Ex aequo :

En cas d'ex aequo, le jury d'épreuve peut demander aux compétiteurs, afin de les départager, de recommencer la course.

### Réclamation :

Chaque délégué de club bénéficiera de 30 minutes après la communication des résultats pour porter réclamation, en utilisant le formulaire prévu à cet effet (fichier joint à la fin). Il devra être apporté au PC course. Cette réclamation sera examinée par le jury d'épreuve et recevra une réponse en cas de litige ne pouvant être résolu avant proclamation des résultats le comité d'équité sera sollicité et une réponse écrite sera faite au Délégué.

### Remplacement(s) de compétiteurs :

Chaque délégué de club pourra demander une heure minimum avant l'épreuve le remplacement de compétiteurs. Cette demande doit être accompagnée du dossard du compétiteur remplacé. Un formulaire est prévu à cet effet en annexe 2.



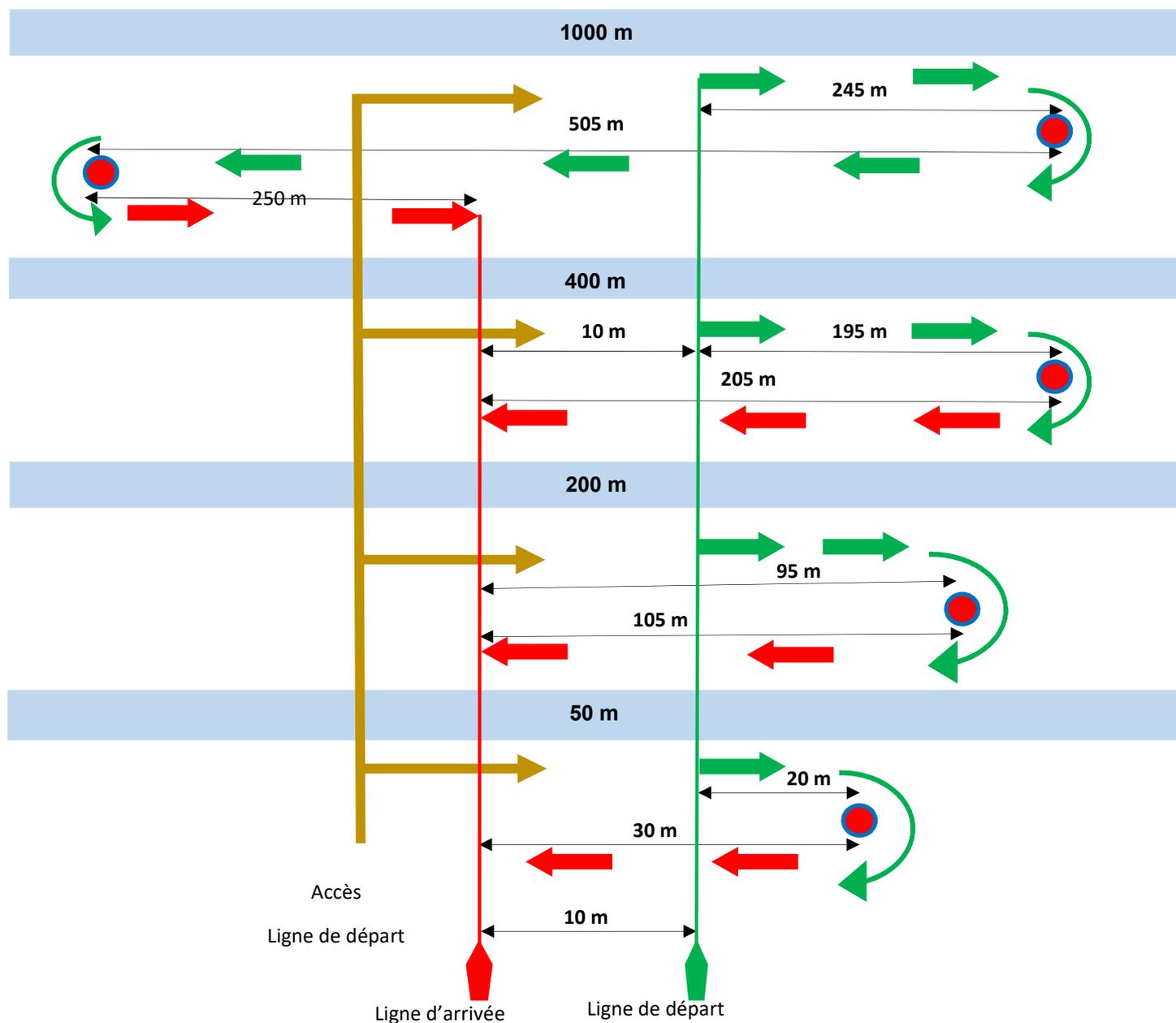
## Plan mer et aménagements :



### Légende

Structures :	Parcours :
 Local mer BCK	 1000 mètres
 PC course	 400 mètres
 PC sécurité	 200 mètres
 Piscine / douches	 50 mètres
 Secouristes	 Ligne départ
	 Ligne arrivée

## Les parcours :



- Départ lancé

- Même ligne départ et d'arrivée pour toutes les courses (1000 m, 400 m et 200 m et 50 m)

10 mètres de distance séparant le départ et l'arrivée

1000 m = 2 contournements de bouée

400 / 200 / 50 m = 1 seul contournement de bouée

**Contournement de la bouée = sens MER vers TERRE**

La puce électronique est à porter en haut du bras gauche, pointe vers le haut.

Alignement des piquets/amers

3 points forment une droite :

Alignement visuel des bouées

## Annexes :

### Annexe 1 :

#### FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Épreuve : Équipe ou solo concerné

Motif de la Réclamation :

.....  
.....  
.....  
.....

Délégué : Nom, Coordonnées et visa :

.....  
.....

Réponse :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Annexe 2 :

FICHE D'ENGAGEMENT DES REMPLAÇANTS

Région : .....

Club : .....

Epreuve concernée :

.....

Equipe Concernée : (n° de dossard et catégorie)

.....

Motif :

.....  
.....  
.....

Nom /prénom / n° de licence du compétiteur remplacé

Nom /prénom / Date de naissance et n° de licence du Remplaçant :

Nom et visa du délégué

NOTE

À remettre au PC course 1 heure avant le départ de l'épreuve concernée,  
Cette demande doit être accompagnée du dossard du compétiteur remplacé, de la licence  
du remplaçant et de son certificat médical.

Si le compétiteur remplacé participe à d'autres épreuves les dossards des épreuves  
correspondantes doivent être remis avec la demande de remplacement. En cas d'infraction  
à cette règle le club s'expose à être disqualifié de la compétition visée.